UGSEL VENDÉE

La Fédération Sportive Éducative de l'Enseignement catholique

Course d'Orientation 2020

Mercredi 25 mars 2020

ATTENTION DES CHANGEMENTS DE FORMULE CETTE ANNEE
COURSE EQUIPE ET INDIVIDUELLE EN MÊME TEMPS

1 - ORGANISATION

- **Compétition** : Championnat Départemental UGSEL
- Responsable de la journée : Pavageau Nicolas - Tel portable : 06 62 69 76 78
- **Lieu de la compétition** : La forêt d'Aizenay (à côté du restaurant LA FORÊT)
- **Date** : mercredi 25 mars 2020
- **Participation** : **sur engagements** - **inscription sur USPORT**

  1 - Vous vous connectez sur Ugsel Net avec votre identifiant et votre mot de passe
  2 - Vous allez dans U Sport
  3 - Vous cliquez sur le sport souhaité : Ici Course d'Orientation
  4 - Ensuite vous cliquez sur le déroulement championnat. Vous allez sur **CO Equipes 2019/2020** et vous allez en face du Comité UGSEL Vendée
  5 - Vous allez sur **inscrire une équipe**
  6 - Vous êtes dirigés sur la liste de tous vos élèves, vous cochez les élèves devant faire partie de l'équipe souhaitée
  7 - Vous cliquez sur action et inscrire une équipe. Un Numéro d'équipe apparait en haut.
  8 - Vous n'avez plus qu'à cocher la case devant course (un bandeau vert furtif apparait ce qui valide votre inscription)
  9 - **Refaire la même manipulation pour toutes vos équipes**.
  10 - Une fois tous vos élèves inscrits, vous allez en haut sur l'onglet **« Liste des inscrits en compétition »** vous descendez sur le sport souhaité ici Course Orientation Equipes, ensuite vous descendez sur Comité : Vous cliquez UGSEL Vendée et vous filtrez. Vous pourrez ainsi vérifier toutes vos inscriptions.
- **Date limite d'engagements** : **mercredi 18 mars 2020**
- Qualification pour le régional : oui
- Date du régional et lieu : mercredi le 8 avril 2020 (St Hilaire de Riez 85)
- Remarques : chaque enseignant devra s'assurer que les élèves sachent lire une carte et s'orienter en forêt
- **Heure de départ** : entre 12h45 et 14h30 en fonction de votre heure d'arrivée. Attention il n'y aura plus de départ après 14h30
- **Heure de fin** : 16h15 avec remise des prix.
- **Transport** : Les cars peuvent accéder au parking du restaurant pour UNIQUEMENT déposer les élèves, ils repartent se stationner ailleurs pendant la pause méridienne et peuvent venir chercher les élèves ou se « Re-stationner » dès 14h00. Les minibus et les voitures pourront rester sur place. Nous serons sur des terrains privés, merci de sensibiliser vos élèves au respect des lieux.

ÉDUQUER… TOUT UN SPORT !

UGSEL Vendée
6 Route de Mouilleron le Captif - CS 20059 - 85002 LA ROCHE SUR YON
Tél.: 02.51.62.72.61 - ugsel85@ddec85.org - www.ugsel.ddec85.org

2- Les épreuves

- **PARCOURS** : Les parcours n'empruntent pas de route ni de propriétés privées, ils s'effectuent uniquement dans la forêt Domaniale. Ils sont différents selon les catégories.

- **CONCEPT** :
  - Le classement se fait au score (nombre de balises récupérées, 1 balise = 1 point) et ensuite au chrono.
  - **Course par équipe de 3**
  - **3 niveaux** : **Collège 1** (6ème -5ème F et G) – **Collège 2** (4ème-3ème F et G) – **Lycée** (2nde -1ère - Term F et G)
  - **Equipe mixte possible**.
  - Chaque élève devra être muni d'une montre chrono et d'un sifflet
  - Fonctionnement avec puces électroniques.

- **DUREE** :
  - **Benjamins** :
    - 1 heure maximum pour les équipes composées avec 1, 2 ou 3 filles
    - 51 minutes maximum pour les équipes composées de 3 garçons
    - 1 balise de pénalité par minute entamée après le temps de course imparti
    - Rassemblement des 3 coureurs à 30 minutes
  - **Minimes, Cadets et Juniors** :
    - 50 minutes maximum pour les équipes composées avec 1, 2 ou 3 filles
    - 42 minutes maximum pour les équipes composées de 3 garçons
    - 1 balise de pénalité par minute entamée après le temps de course imparti
    - Rassemblement des 3 coureurs à 25 minutes

- **CLASSEMENT** : Le classement se fait au score (nombre de balises récupérées) et ensuite au chrono.

- **DEROULEMENT** : Les 3 membres de l'équipe disposent de 6 min pour élaborer la stratégie de course avant de poinçonner la balise départ (chaque équipier à un doigt électronique et doit poinçonner le départ).
  Durant la première moitié de course soit 30', les postes validés peuvent l'être en solitaire. Les postes validés ne comptent qu'une seule fois. Chaque orienteur devra valider 3 balises au minimum pendant la première moitié de course. Avant les 30' de course (1ère partie), les 3 orienteurs doivent se retrouver et bipper tous les 3 la balise de rassemblement pour pouvoir enchaîner la 2e partie de course.
  La balise de rassemblement ne rapporte aucun point. Elle est une obligation réglementaire. Tout dépassement du temps imparti pour cette première partie entrainera une pénalité de 1 point pour chaque minute entamée de retard.
  Lors de la deuxième partie de course, les coureurs doivent bipper ensemble (chaque coureur bipe avec son doigt) chaque balise, dans un délai de 15 secondes maximum. Le temps d'arrivée est pris sur le dernier coureur de l'équipe à avoir bipper la balise d'arrivée.

- **QUALIFICATIONS REGIONALES - En fonction du nombre d'équipes :**
  - 1 à 2 équipes 100% garçons par catégorie
  - 1 à 2 équipes 100% filles par catégorie
  - 2 à 5 équipes mixtes par catégorie

  Le choix sera fait par l'équipe organisatrice

- **PENALITES** : En cas de non-conformité et non-respect du règlement, l'organisation se réserve le droit de disqualifier ou de pénaliser une équipe (retrait de points), pendant ou après la course :
  - ☛ **Dépassement du temps de course (1 point par minute entamée)**
  - ☛ **Franchissement de clôtures hors passages et autorisations prévus, traversées de champs cultivés, jardins, zones d'habitation, routes ou zones interdites.**
  - ☛ **Non-respect des habitants, participants et autres personnes rencontrées.**
  - ☛ **Abandon de déchets sur le parcours (papiers, bouteilles etc…).**
  - ☛ **Non-respect de consignes données par un enseignant.**
  - ☛ **Utilisation intempestive du sifflet.**

- **CHRONOMETRAGE** : Le chronométrage est géré par l'organisation : système Sport-Ident avec validation des balises par une puce électronique (**attention en cas de perte d'une puce 50 euros seront débités sur le chèque de caution UGSEL).**

- **RECOMPENSES** : La première équipe de chaque catégorie.

3- Les concurrents

- La course d'orientation départementale UGSEL est ouverte à tous les collégiens et lycéens sachant s'orienter sur une carte de type IOF
- L'inscription se fait par équipe de 3.
- Les concurrents doivent être licenciés UGSEL.
- L'organisation se réserve le droit d'interdire à un concurrent de prendre le départ ou de poursuivre la compétition.
- Tout remplacement d'un concurrent au cours de l'épreuve est interdit.
- **Les concurrents doivent respecter impérativement les codes de la route, les propriétés privées, la nature et la protection de l'environnement.**
- Toute équipe doit être complète pendant la durée de l'épreuve et l'abandon d'un des membres entraîne l'abandon de l'équipe.
- Un équipier contraint d'abandonner doit avec l'aide de son coéquipier se rendre jusqu'au point d'organisation le plus proche ou prévenir un enseignant et le cas échéant se servir de son sifflet.
- Tout acte de vandalisme, de dégradation ou de pollution (papiers, plastiques…) sur le parcours de l'épreuve reste sous la responsabilité du concurrent engagé.
- Les concurrents ont l'obligation de porter assistance à toute personne qui se trouverait en difficulté.
- En cas de contestation des résultats, une commission sera nommée et constituée d'un membre de l'organisation, d'une équipe tirée au sort et du responsable informatique.

4- Matériel

- **MATERIEL OBLIGATOIRE** : Chaque élève doit impérativement avoir une montre ou un chronomètre et un sifflet. Aucun matériel de ce type ne sera prêté sur le lieu de la compétition.
- **MATERIEL CONSEILLE**: Sac à dos (type Camel back) ou bidon de manière à vous hydrater au cours de l'épreuve, boussole, crayon indélébile.

5- Droit à l'image

- Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation de toutes images et sons enregistrés pendant l'événement, sur une période indéfinie.
- Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

6- Acceptation du règlement

- **Les concurrents et enseignants déclarent accepter le règlement de l'organisation dans sa totalité par le seul fait de s'inscrire à cette compétition.**